

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Bilan annuel des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse /directrices et directeurs provinciaux

Au-delà d'un signalement : protéger les enfants collectivement

Gatineau, le 19 juin 2025 – À l'occasion de leur 22^e bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse du Québec, aussi directrices et directeurs provinciaux (DPJ-DP), ont choisi de parler d'une seule et même voix d'une préoccupation nationale : la protection collective des enfants, au-delà des signalements.

Tout comme le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes* (2021), l'a réitéré, la protection des enfants est une responsabilité collective. C'est avec l'engagement de chacun qu'il est possible d'assurer aux enfants les conditions nécessaires pour un développement optimal.

Les parents, premiers responsables de leurs enfants, ont besoin d'être soutenus par leur entourage (famille élargie, voisins et amis) et leur communauté (école, milieu de garde et organismes communautaires). En cas de défis particuliers, différents services sociaux plus spécifiques peuvent venir appuyer le réseau naturel des familles. Lorsque l'engagement et l'implication de tous ces acteurs ne suffisent plus à assurer le développement et la sécurité d'un enfant, la DPJ doit intervenir en complément aux soutiens déjà en place.

Un recours fréquent à la DPJ

Depuis les 25 dernières années, le nombre de signalements est en forte hausse — une démonstration révélatrice que toute la société québécoise se préoccupe du bien-être des enfants.

Néanmoins, la proportion de signalements retenus tend à diminuer. Cela nous indique que de nombreux enfants et familles peuvent vivre de grandes difficultés et avoir de multiples besoins, sans que ce soit nécessairement l'intervention de la DPJ qui soit requise.

C'est pourquoi, au-delà d'un signalement, les enfants ont besoin que tous les adultes qui croisent leur chemin soient attentifs et prêts à agir pour eux.

Ensemble, nous devons transformer nos inquiétudes et nos limites respectives en actions collectives. Lorsqu'il est question du bien-être des enfants et de leurs familles, nous dépendons tous les uns des autres.

Statistiques provinciales 2024-2025

- 141 622 signalements traités pour 105 675 enfants au Québec. Il s'agit d'une hausse de 5% des signalements par rapport à l'an dernier.
- De ces 141 622 signalements, moins du tiers ont été retenus pour une évaluation approfondie par les DPJ (29,3 %), ce qui concerne 35 264 enfants.
- 45,8 % des enfants pris en charge par la DPJ sont demeurés dans leur milieu familial. À cela s'ajoutent les enfants confiés à des tiers significatifs (19,7%).
- 10 095 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), ce qui représente une augmentation de 7,4 % par rapport à l'an dernier.

Statistiques régionales 2024-2025

- 6740 signalements traités pour 5151 enfants en Outaouais. Il s'agit d'une hausse de 4 % des signalements par rapport à l'an dernier.
- De ces 6740 signalements, 34,5 % ont été retenus pour une évaluation approfondie, ce qui concerne 1954 enfants.
- 46,8 % des enfants pris en charge par la DPJ sont demeurés dans leur milieu familial. À cela s'ajoutent les enfants confiés à des tiers significatifs (25,2%).
- 585 adolescents ont reçu des services dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), ce qui représente une baisse de 4,6 % par rapport à l'an dernier.

[Cliquez ici pour consulter le bilan](#)

[Pochette de presse](#)

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Services des relations médias

Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais

07.relations_medias@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 819 966-6583